

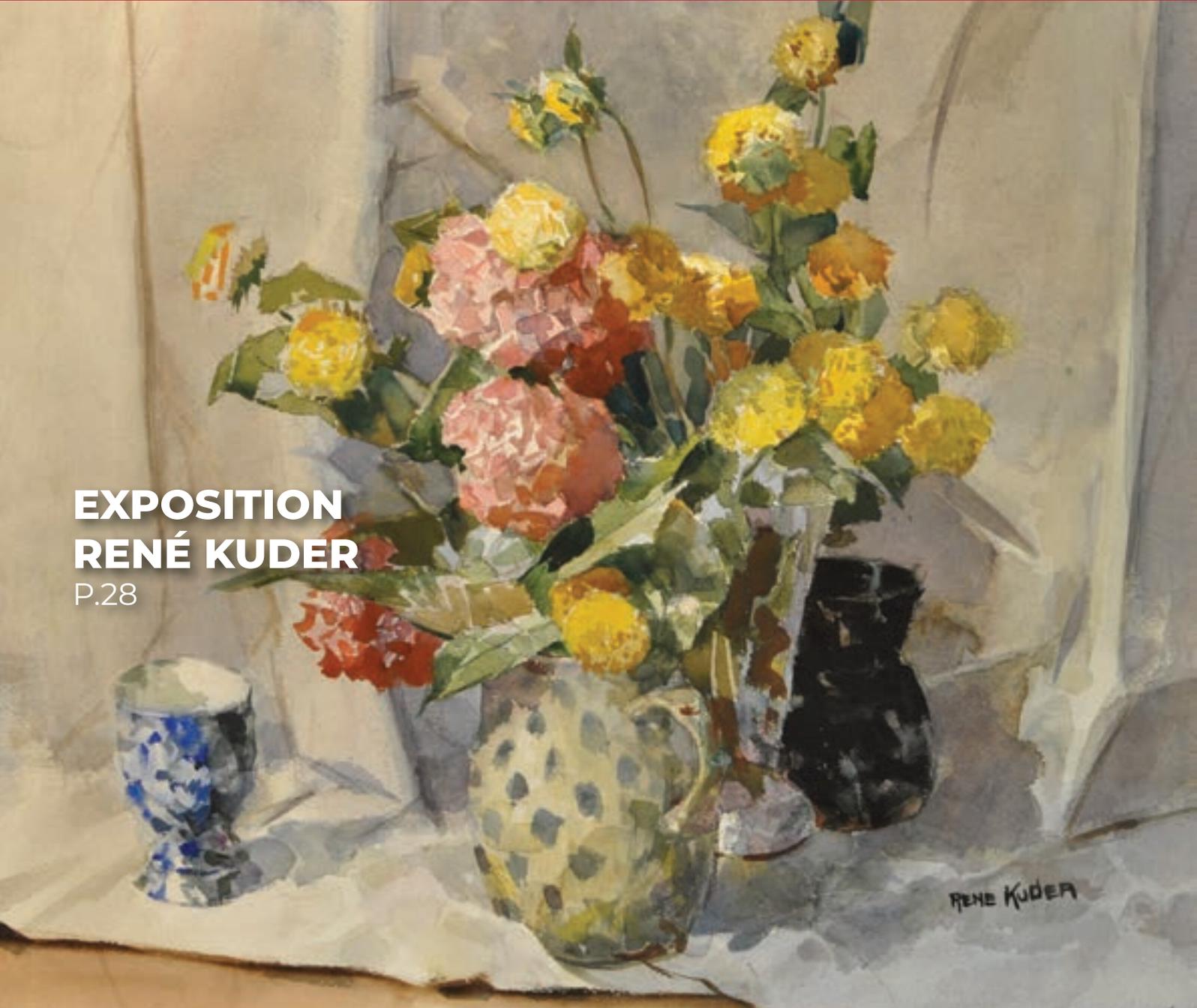


VILLÉINFOS

N°05

RÉTROSPECTIVE
2022

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VILLÉ



EXPOSITION RENÉ KUDER

P.28

P.6

Soutien au peuple ukrainien

P.22

Nettoyage de printemps

P.26

Décoration : des créations originales

P.12

Travaux bâtiments et voirie

P.25

Espaces sans tabac

P.34

Bienvenue aux nouveaux commerçants !

LE MOT DU MAIRE

LIONEL
PFANN

Chères Villoises, Chers Villois,

La toile de fond du contexte de l'année 2022 a été particulière.

L'année 2023 s'annonce compliquée et difficile. Le conflit en Ukraine continue, nous en subissons encore les conséquences économiques. L'inflation généralisée est une épreuve pour chacun de nous. L'augmentation des coûts de l'énergie pèse sur les finances de la commune et sur celles de tous les ménages. Après la crise sanitaire qui a entraîné une pénurie de matériaux et de matières premières et la hausse importante des prix, c'est maintenant une crise énergétique qui secoue notre système. Si l'Etat intervient en limitant la hausse du coût des énergies pour les particuliers, les entreprises doivent faire face à une explosion de leurs coûts de production.

Le secteur des métiers de bouche est particulièrement concerné ; le coût de l'électricité est aujourd'hui un problème vital pour bon nombre d'entreprises. Les boulangers sont en première ligne, mais de manière plus générale ce sont tous les commerçants et artisans qui sont fortement touchés. En tant qu'élus locaux, nous sommes conscients des difficultés subies par les entreprises et nous sommes particulièrement attentifs à la préservation de notre économie de proximité, cœur de la vie de nos territoires.

En dépit de ces contraintes pouvant occasionner une morosité générale, l'équipe municipale s'emploie à ce que notre bourg continue à offrir un cadre de vie et des services qui répondent le plus possible aux besoins de ses habitants.

Le 22 juillet 2022, dans le cadre de la célébration des 100 ans d'existence de la Société EJOT, nous avons eu l'honneur d'accueillir dans la vallée Madame la Préfète de la région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin, accompagnée de Madame la Sous-Préfète de Sélestat-Erstein. L'occasion d'échanger sur nos projets et les problématiques que nous pouvons parfois rencontrer : la transition énergétique et écologique, la préservation de la ressource en eau, le développement économique, la résorption des friches, sont autant de sujets qui ont été abordés.

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », nous souhaitons rénover la totalité de l'éclairage public en remplaçant les installations vétustes par de la technologie LED beaucoup moins énergivore et conforme aux exigences environnementales. Plusieurs prestataires ont établi leurs diagnostics. Reste à déterminer un cahier des charges précis et le phasage des travaux en tenant compte du reste à charge pour la collectivité après déduction des différentes subventions (Syndicat d'électricité, Etat...).

Parallèlement, toujours dans ce même cadre, les élus sont engagés dans un programme de rénovation des bâtiments publics (école, maison des services, église, presbytère, foyer) permettant de financer le changement d'isolation, de fenêtres, de chaudières, ... L'objectif est de réduire les consommations d'énergie ; l'augmentation de cette dernière impose la sobriété énergétique et nous pouvons tous, chacun à notre niveau, opter pour une démarche plus vertueuse.

La municipalité continue de travailler sur d'autres dossiers, en particulier celui du périscolaire. La création d'un accueil d'une capacité pouvant aller jusqu'à 80 enfants à partir de l'âge de 3 ans est une priorité et permettra de répondre aux attentes des familles.

La création d'un parc multi-activités s'inscrit dans une démarche plus large de réaménagement de la zone du stade, de l'étang de pêche, du parc de jeux ado, du parking et de l'abattoir ; les premiers travaux viennent de débiter.

Responsable de la publication : Lionel PFANN

Rédaction : Commission Communication

Maquette graphique, mise en page et impression : strato.ene.fr

Photo de couverture : Pierre ZIMMERMANN

Crédits photos : Michèle BALMISSE, Patrick MOZZICONACCI, Alexandra MURER, Christian ROCHE, Stéphane ROSAN, Francine SCHMITT, Pierre ZIMMERMANN, documents remis

© Commune de Villé - Février 2023

La réflexion sera plus globale avec l'étude d'un cheminement piétonnier entre la place de la gare et le cœur du bourg, afin de valoriser et dynamiser le commerce de proximité.

Profitant de la fin des restrictions sanitaires, les animations estivales 2022 ont pu reprendre ; elles ont toutes rencontré un franc et beau succès. Certaines d'entre elles illustrent le présent bulletin :

- la 4^e édition de la Marche Gourmande le dimanche 12 juin, organisée par l'Association FestiVillé et le Club Vosgien
- le Marché Terroir et Traditions et les soirées guinguettes en juillet et août
- la Fête Nationale du 13 juillet, avec le traditionnel défilé, le bal populaire et le feu d'artifices. A cette occasion, nous avons eu l'honneur d'accueillir une délégation d'Elzach, avec notamment la présence de Monsieur le Maire Roland TIBI, et d'une fanfare forte d'une cinquantaine de membres qui a permis d'animer le défilé. Ce fut une belle démonstration d'amitié, de fraternité, l'occasion de redonner un cap au jumelage liant la Communauté de Communes de la Vallée de Villé à Elzach, dont le 30^{ème} anniversaire sera célébré au printemps.
- la Journée Européenne de la Culture Juive le dimanche 4 septembre,
- les Journées du Patrimoine les 17 et 18 septembre.

A ces animations estivales ajoutons :

- les cérémonies commémoratives du 8 Mai et du 11 Novembre, dans leur format habituel
- l'exposition d'aquarelles de Michèle BALMISSE du 9 au 13 juillet
- l'exposition consacrée au peintre villois René KUDER du 12 au 27 novembre 2022, dans le cadre du 140^e anniversaire de la naissance de l'artiste
- le « Noël au cœur de mon quartier » les 26 et 27 novembre 2022, organisé par l'Association d'Hintergass ; les bénéficiaires de cette manifestation ont permis d'équiper une salle de classe informatique au Lycée de Mahasoabe à Madagascar.
- l'exposition de peintures suprématisques de Stefan ROSAN du 2 au 4 décembre
- la Saint-Nicolas le 9 décembre 2022, organisée par la Municipalité avec le concours de plusieurs associations villoises et dans le cadre de l'opération Téléthon
- enfin, le samedi 7 janvier 2023, la distribution du repas de Noël aux Aînés par les membres du Conseil Municipal.

Je renouvelle mes remerciements à toutes celles et tous ceux qui s'engagent au service de la commune et de nos concitoyens pour rendre notre bourg accueillant et chaleureux.

Enfin, l'honorariat au titre de Maire Honoraire vient d'être conféré par arrêté préfectoral à notre ancien maire, André FRANTZ, et ce, à ma demande ; distinction que j'ai eu le plaisir de lui remettre à l'occasion de la cérémonie des vœux organisée le 14 janvier dernier. Félicitations au récipiendaire pour cette nomination, après 19 années passées au service de la population villoise.

Continuons à être solidaires, prenons soin de nous et les uns des autres.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2023. Qu'elle vous apporte le bonheur en famille et avec vos amis, la santé et la réussite.

Lionel PFANN / Votre Maire

MOT DE LA RÉDACTION

La publication du Villé Infos n° 5 a subi un certain retard pour lequel nous remercions par avance la population villoise pour sa compréhension et sa patience. Cette édition présente principalement une importante rétrospective de l'année 2022. Bonne lecture à toutes et à tous.

Alexandra et Claire, pour l'équipe de rédaction

ÉCOLE RENÉ KUDER EFFECTIFS

L'École Primaire René Kuder compte 5 classes et un regroupement.

Effectifs rentrée 2022 :

- PS/MS - Mme Francine SCHMITT : 23 élèves
- MS/CP - Mme Estelle ARON : 20 élèves
- CE1 - Mme Caroline VINCENT : 16 élèves
- CE2/CM1 - Mme Catherine BENOIT, directrice : 25 élèves
- CM1/CM2 - Mme Céline POTIER : 24 élèves
- ULIS - Mme Isabelle STRAUCH : 13 élèves

Soit un total de 121 élèves.

Les élèves du regroupement ULIS sont tous en inclusion dans les classes, dans des matières et selon des niveaux adaptés au mieux à leur capacité.

ARRIVÉE DE MME ARON, DÉPART DE MME JACOB

Madame Estelle ARON a rejoint l'école primaire l'année dernière, elle a été accueillie avec plaisir au sein de l'école maternelle et a pris en charge, depuis la rentrée de septembre, les élèves de Grande section / CP. Nous lui souhaitons la **bienvenue** !

Madame Aron remplace Madame Patricia JACOB à qui nous souhaitons une **belle et heureuse retraite** !

Mardi 6 Décembre 2022

Ce matin le Saint Nicolas est venu à l'école. il n'avait pas amené le père Fouettard car nous étions tous très sages.

il nous a apporté des manales, des clémentines, du chocolat et des bonbons. Nous lui avons promis de continuer à être sages et de bien travailler à l'école.

Merci beaucoup Saint Nicolas et à l'année prochaine !

Photos et texte remis par Mme Francine Schmitt, enseignante





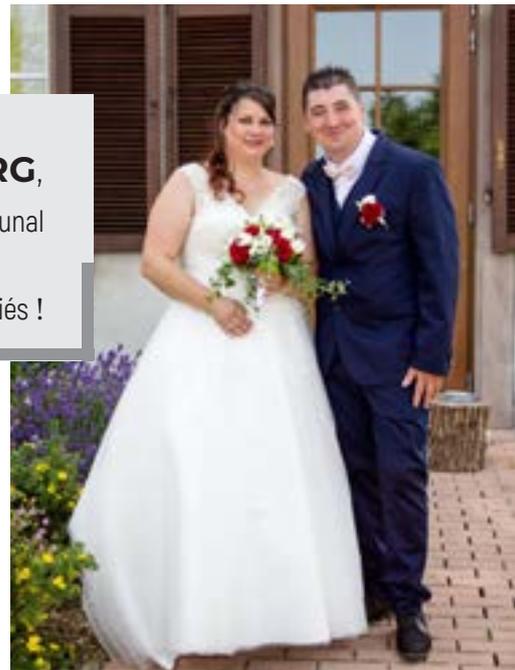
CHANGEMENT AU SEIN DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Madame **Rosmarie DURAND**, suppléante, a intégré en tant que conseillère l'équipe du Conseil Municipal en début d'année 2022, suite au départ de Madame Stéphanie COLME, démissionnaire.

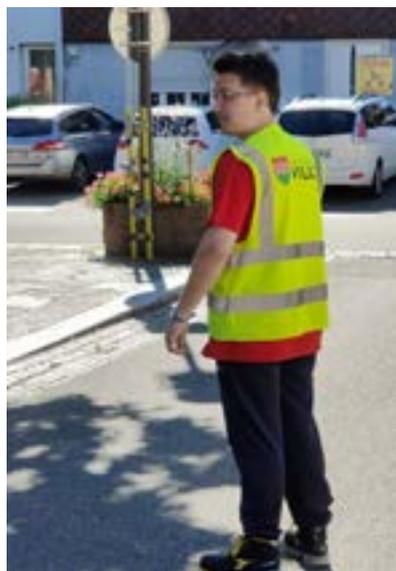
18 juin 2022

MARIAGE DE **PIERRE BURG**, employé communal

Félicitations et tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !



AGENTS SAISONNIERS



Erik DELISSNYDER a été recruté par notre commune pour un poste saisonnier l'été dernier. Il a œuvré et donné entière satisfaction durant deux mois au sein de l'équipe des quatre agents communaux et de Nathanaël Lux, responsable du service technique.

Un autre emploi saisonnier a été pourvu durant l'été 2022 : **Mary MULLER** a prêté main forte au sein du service administratif, à l'accueil et aux titres sécurisés, durant le mois de juillet.

SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN

Notre commune s'est fortement mobilisée en mars 2022 pour une grande collecte à destination de l'Ukraine.

Une immense quantité de dons, témoignage d'un formidable élan de solidarité, a permis de remplir rapidement la salle d'exposition de la mairie de Villé.

Un grand merci aux généreux donateurs, aux élus qui ont donné un sérieux coup de main, aux entreprises qui ont fourni des cartons d'emballage, aux sapeurs-pompiers, aux commerçants et aux bénévoles qui ont prêté main forte également, sans oublier les Transports Sengler pour leur disponibilité.

Petit retour en images ...



MÉMOIRE

→ CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 DEVOIR DE MÉMOIRE



HOMMAGE

→ CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DE LA FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE 11 NOVEMBRE 1918

HOMMAGE AUX MORTS POUR LA FRANCE
DEVOIR DE MÉMOIRE

« Ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir » (Anatole France)

104^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918.



IN MEMORIAM JULIETTE BRUMBT



Née le 17 juillet 1945 à Villé, Juliette est décédée à l'hôpital de Sélestat le 1er novembre 2022.

Après sa scolarité à l'école primaire et au collège, elle est engagée à la mairie de Villé le 1^{er} juillet 1960, à seulement 15 ans.

Commis stagiaire en 1961, elle est titularisée le 1^{er} octobre 1962, puis nommée Agent principal le 1^{er} mai 1979. Elle ne cesse de gravir les échelons jusqu'à sa nomination en tant que Secrétaire de Mairie le 31 décembre 1987.

Au cours de sa carrière, Juliette a travaillé avec cinq maires différents, successivement Dr Paul HAUBTMANN, Messieurs Paul BASTIEN, Lucien HERRBACH, Jean-Marie WATT et André FRANTZ.

Le 1^{er} janvier 2001, Juliette devient titulaire de la Médaille d'Honneur régionale, départementale, communale, Or, qui lui est remise pour 35 ans de service au sein de la collectivité.

La même année, elle fait valoir ses droits à la retraite, qu'elle a officiellement prise le 1^{er} août 2005.

Parallèlement à son activité professionnelle, Juliette s'engage dès 1968 en tant que bénévole à la permanence de la Paroisse catholique de Villé, où ses compétences en matière de secrétariat lui valent l'estime des autres bénévoles et des prêtres qu'elle a eu l'occasion de côtoyer (Messieurs les curés Paul TRENDEL, Joseph GRASS, Joseph MEHL, Marcel IMBS et Olivier BECKER). Son départ précipité à l'automne dernier ne lui aura pas laissé le temps d'aider dans leur mission les curés Jean, Chilair BONCOEUR et Amoce LOUIS, nouvellement installés dans la Communauté de Paroisses de la Vallée de Villé.

En 2005, Juliette rejoint aussi la Communauté d'Emmaüs à Scherwiller où elle œuvre toujours bénévolement à divers postes ; après 15 ans de service, elle quitte la Communauté en 2020, y laissant un excellent souvenir.

Discrète et bienveillante dans ses diverses fonctions, toujours souriante, Juliette savait se rendre disponible pour qui faisait appel à ses services et à ses compétences.

Elle fait désormais partie des personnes que l'on n'oublie jamais.

Claire TELLINAI

IN MEMORIAM



OCTOBRE ROSE



Difficile de rester passifs pour certains élus à l'occasion d'**Octobre Rose** ! Certains projets avaient pourtant été envisagés en début d'année mais n'avaient pu aboutir, faute de combattants. Une décision difficile à prendre, qui a toutefois motivé ces élus à participer à l'une des initiatives solidaires, en hommage à nos héroïnes parties trop tôt ou à toutes celles qui sont touchées par cette maladie. C'est donc tout de rose vêtus qu'ils se sont mobilisés et ont représenté la municipalité de Villé à une marche nocturne organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Epfig, le 15 octobre 2022.

Pour l'occasion, et pour continuer à sensibiliser la population au dépistage et à la lutte contre le cancer du sein, le bâtiment de la mairie a également été illuminé en rose.



TRAIL DU **WURZEL**

Participation des élus à la 10^e édition du Trail du Wurzel, le 3 avril 2022.

Retour en images :



Elus et bénévoles, en place dès l'aube pour les dernières consignes avant que chacun ne rejoigne son poste de signaleur.



En séance du Conseil Municipal du 4 juillet 2022, après délibération, les élus ont validé à l'unanimité le règlement d'utilisation de la salle d'animation de Villé.

RÈGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE D'ANIMATION DE VILLÉ

I) DESCRIPTION DES LIEUX

La location porte sur la salle d'animation du groupe scolaire et ses annexes, détaillées comme suit : la cour, le sas d'entrée, les toilettes, la grande salle, l'office et la vaisselle.

II) DEMANDE DE LOCATION

La demande est formalisée par un formulaire dûment complété par le demandeur, au plus tard un mois avant la date de location.

Le demandeur est convoqué pour un rendez-vous en mairie, afin de mieux connaître son projet et de lui expliquer les modalités de location. Un contrat de location lui est remis à cette occasion, ainsi qu'un règlement d'utilisation de la salle.

Dans les quinze jours suivant le rendez-vous, le demandeur devra fournir :

- un chèque de caution de 500 € + le règlement de la location
- une attestation d'assurance à responsabilité civile
- le contrat de location compétent et signé (en 2 exemplaires, signés par le Maire)
- le règlement d'utilisation de la salle complété et signé.

III) TARIFS DE LOCATION

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

- 1) Habitants de Villé : 200 € le week-end ; pas de location à la journée.
- 2) Extérieurs : 250 €.
- 3) Gratuité pour les associations communales, les projets « intercommunaux », les élus, les agents administratifs, techniques et les ATSEM, limité à une location par an.

Forfait ménage : 200 €.

IV) ETAT DES LIEUX ET REMISE DES CLÉS

Entrée : les clés sont remises au demandeur au moment de l'état des lieux et de l'inventaire entrant, au jour et à l'heure prévus par les parties.

Sortie : le locataire rendra les clés au moment de l'état des lieux et de l'inventaire de sortie, au jour et à l'heure prévus par les parties.

L'utilisateur sera responsable du trousseau de clés qui lui sera remis. En cas de perte, il lui sera facturé le coût du changement des serrures et des nouvelles clés.

V) UTILISATION DES LOCAUX

Si des dégradations sont constatées, le coût de la remise en état sera facturé au locataire. En cas de refus du locataire de remettre en état les locaux, le chèque de caution sera encaissé et des poursuites éventuelles pourront être engagées.

VI) PROPRETÉ DES LOCAUX

Intérieur des locaux

L'utilisateur s'engage à respecter les locaux mis à sa disposition, et à les rendre en leur état initial.

La salle doit être en parfait état de propreté : nettoyage de l'office, de la salle, des sanitaires, des sols intérieurs et extérieurs ; dans le cas contraire, le nettoyage sera facturé au locataire.

Le matériel doit être nettoyé (tables, chaises, réfrigérateur...).

Les décorations doivent être retirées intégralement ainsi que les punaises, ruban adhésif, etc ...

Les points d'eau, chauffage, portes, volets, fenêtres et lumières doivent être fermés.

Les déchets doivent être évacués en totalité par les soins du locataire.

Par ailleurs, un forfait de nettoyage de 200 € peut être payé dès la réservation : le nettoyage sera dès lors assuré par une société spécialisée.

Abords extérieurs des locaux

Les abords extérieurs de la salle devront être maintenus en bon état de propreté pendant toute la durée de la location et au moment du départ.

VII) MODALITÉS D'UTILISATION

La capacité maximale des locaux mis à disposition est de 100 personnes.

Le maire ou tout officier de police judiciaire peut, dès la constatation du non-respect de l'objet de la location, de tout trouble de l'ordre public ou atteinte à la législation en vigueur, interrompre la manifestation et faire appel à la force publique pour y mettre fin.

En tout état de cause, le prix de la location reste dû.

Le bailleur se réserve le droit, en cas de non-respect de la location, de trouble à l'ordre public ou atteinte à la législation en vigueur, de poursuivre l'utilisateur devant la juridiction compétente.

En particulier, il est interdit :

- de condamner les issues de secours
- d'utiliser des pétards, fusées, ...

VIII) FERMETURE DES LOCAUX

A chaque départ des locaux, le locataire devra s'assurer de la fermeture complète de l'ensemble des fenêtres, de l'extinction complète des lumières et de la fermeture à clé de la porte extérieure.

IX) INTERDICTION DE FUMER

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment.

X) NUISANCES SONORES

Les nuisances sonores sont prohibées à toute heure du jour et de la nuit.

Une tolérance pour l'écoute de musique amplifiée est possible occasionnellement.

A partir de 23h00 toutefois, aucune nuisance sonore ne sera tolérée.

XI) CIRCULATION ET STATIONNEMENT

La circulation devra être possible à tout moment dans la cour ainsi que sur la rampe d'accès.

Le locataire devra s'assurer de la possibilité d'accès des services de secours au plus près des bâtiments.

XII) SOUS-LOCATION

La sous-location de la salle à un tiers est formellement interdite.

XIII) DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES LIÉES À LA CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

Le locataire est responsable du respect de l'ensemble des règles sanitaires en vigueur pendant la période de location de la salle, afin de limiter la propagation de l'épidémie (port du masque, distanciation physique, ...).

XIV) CAS DE FORCE MAJEURE

La Commune de Villé se réserve le droit, en cas de force majeure, d'annuler cette location sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée par l'utilisateur.

→ REMISE EN SERVICE « TOILETTES PUBLIQUES »

Après avoir été fermées durant la période de la COVID, et suite également à de nombreuses dégradations, les toilettes publiques sont réouvertes depuis le 6 juillet 2022 lors de différentes manifestations dans la commune, à savoir :

- Le mercredi, lors du marché hebdomadaire, de 7h30 à 14h,
- Le jeudi après-midi des mois de juillet et août, de 16h à 22h, lors du Marché du Terroir.

En parallèle, une étude pour l'achat de toilettes autonettoyantes, avec accès sécurisé, a été lancée. Trois sociétés ont été consultées, deux d'entre elles ont répondu à notre demande.

Coût estimé :

- Environ 40.000 € pour la cabine,
- Environ 15.000 € pour la préparation plateforme, raccord assainissement et eau courante, accessibilité.

Cette acquisition devrait s'inclure dans le projet d'aménagement du Parc urbain et devrait nous permettre d'être subventionné.

→ UNIFORMISATION DES TENUES DES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Avec LOGO de la commune au dos.

Coût : 2.500 €

Sachant qu'un budget d'environ 1.500 € est alloué par an, pour le renouvellement des tenues, cette acquisition est financièrement supportable.



→ PORTAILS ÉCOLE RENÉ KUDER

Après avoir décalé le remplacement des deux portails de l'école élémentaire et maternelle, faute de budget en 2021, la décision a été prise d'effectuer cet achat en 2022.

Ces travaux n'ayant pu être réalisés durant les congés d'été, suite à des délais d'approvisionnement importants, ils ont été effectués durant les vacances de la Toussaint.

Coût : environ 8.000 €

→ CHAUFFAGE ÉCOLE

Par souci d'économie, les radiateurs (environ 70) des écoles primaire et maternelle ont été bloqués par un système de clip à une température maximale de 19°.

Coût de l'opération : environ 1.300 € HT (TVA 20 %).

À noter : certaines têtes thermostatiques ont dû être remplacées.

→ ACHAT CAMIONNETTE

La camionnette du Service Technique devenant obsolète, et surtout ne pouvant plus passer le contrôle technique prévu en août prochain, il a été décidé de la remplacer.

Le choix se limitait à trois possibilités, à savoir :

- Véhicule d'occasion, motorisation Diesel
- Véhicule neuf, hybride (disponible éventuellement fin 2023)
- Véhicule neuf, électrique

La commune a décidé de ne plus opter pour une motorisation Diesel, mais d'investir dans le tout électrique. Ce choix nous permet de profiter d'un Bonus Ecologique et d'une remise constructeur conséquente, ainsi que d'anticiper pour les années à venir les nouvelles dispositions gouvernementales liées au Grenelle de l'Environnement.

Après quatre consultations, le véhicule retenu est un modèle **FORD TRANSIT ELECTRIQUE FGN 390** :

▪ Prix public + options + accessoires	78.525,00 € TTC
▪ Taxe	47,76 € TTC
▪ Bonus électrique (- 40 %)	-27.505,00 € TTC
▪ Remise constructeur	-6.699,24 € TTC
▪ Reprise camionnette actuelle	-1.488,72 € TTC
	TOTAL TTC 42.879,80 €
	TVA 20 % 11.706,51 €
	Reste à charge 31.173,29 € HT

→ TRAVAUX PRESBYTÈRE

Rénovation de la tapisserie et réfection de la peinture de deux bureaux et de l'entrée.

Coût : 1.450 € HT (TVA 20 %)

→ REMPLACEMENT AIRE DE JEUX DE L'ÉCOLE MATERNELLE

L'aire de jeux actuelle ayant été déclarée hors norme par la Société VERITAS, il a été décidé de la remplacer ; la réparation s'avérait trop onéreuse et inadaptée en raison de la vétusté de l'installation.

Trois sociétés ont été contactées ; les devis se situent dans une fourchette allant de 23 à 30.000 € HT (TVA 20 %). Le dossier est à l'étude, une subvention est espérée. Le choix du fournisseur se fera prochainement.

→ ACHAT DE POUBELLES POUR LE CENTRE VILLE ET LA PLACE DE LA GARE

Afin d'améliorer la propreté dans le bourg, les commissions Bâtiments et Voirie ont proposé l'acquisition de 6 nouvelles poubelles qui seront réparties comme suit :

SECTEUR CENTRE VILLE

- 1 poubelle avec éteignoir cigarettes
- 1 poubelle bi-flux (Tri sélectif), avec éteignoir cigarettes
- 1 poubelle avec couvercle distributeur de sacs canins
- 2 couvercles réceptacle canin, pour poubelles existantes.

SECTEUR GARE

- 1 poubelle avec couvercle éteignoir cigarettes
- 1 poubelle bi-flux (Tri sélectif), avec éteignoir cigarettes

SECTEUR JARDIN DU GIESSEN

- 1 poubelle avec couvercle éteignoir cigarettes

Coût de l'opération : 4.050 € HT / 4.900 € TTC

La livraison est prévue pour ce printemps.

À noter : l'équipement du Sentier multi-activités et du Groupe scolaire est à l'étude.

Prévision : 2^e semestre 2023.

Jean-Pierre ALDOSA

TRAVAUX VOIRIE 2022

- Réfection des berges de l'étang : 7 560 €
- Remplacement de bordure rue de Bassemberg : 2 693,76 €
- Reprise de trottoir rue du Haut-Koenigsbourg : 4 020 €
- Remplacement de panneaux « Marché » : 856,46 €
- Peinture voirie 2^e tranche : 2 242,44 €
- Réfection des canalisations d'eaux pluviales à l'atelier communal : 2 823,94 €
- Réfection de la route forestière du Klosterwald : 13 032,12 €

Serge SPIESSE



Peinture voirie



Réfection des berges de l'étang



Peinture voirie



Réfection de la route forestière du Klosterwald

NOËL DES AÎNÉS

Les élus de Villé ont gâté les aînés de la commune le samedi 7 janvier 2023 en leur déposant le repas de midi à domicile, une initiative remplaçant le repas en salle, autrefois traditionnel en cette période de fêtes.

La formule avait été proposée en 2020 lors des mesures anti-Covid et avait immédiatement fait l'unanimité. «C'est une occasion de rencontre, de partage entre élus et habitants, qui favorise les contacts humains. L'opportunité aussi, et c'est réciproque, de mettre un visage sur les noms. Et certaines personnes aiment discuter. » explique Alexandra Murer, adjointe. Claire Tellinai, conseillère, qui a coordonné l'organisation, ajoute : «L'opération, fortement appréciée et même redemandée, a connu le même succès que les autres

années. Plusieurs personnes ne seraient pas venues à un repas en commun pour diverses raisons (grand âge, crainte du Covid, handicap...). Avec cette proposition, elles peuvent aussi en profiter.»

168 aînés s'étaient annoncés. En binômes ou en trinôme, conseillères et conseillers ont parcouru la quinzaine de quartiers et distribué un menu couleur locale, entièrement confectionné par des artisans du bourg, traiteur, boulanger et pâtissier. Les 80 résidents de l'EHPAD du Giessen, tous considérés comme habitant Villé, avaient été servis le jeudi précédent à la satisfaction générale des convives et du personnel.

Lucienne Fahrlaender



Manque sur la photo : Henri RAMBAUD, conseiller municipal participant

MOTS DE REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire et la Municipalité, grand merci pour votre initiative du repas des anciens. Joyeuses fêtes Bonne et heureuse année 2023

Avec tous nos remerciements. Bonnes fêtes à tous

Grand merci à vous tous, en vous souhaitant aussi de bonnes fêtes de fin d'année

à Monsieur le Maire et ses adjoints, mes sincères remerciements pour le super repas

C'était beau, c'était bon. C'était bienfaisant. MERCI. Meilleurs vœux pour une bonne année 2023

MARCHÉ TERROIR ET TRADITIONS 2022

L'édition 2022 du Marché Terroir & Traditions s'est déroulée sous sa forme originelle avec la réouverture des buvettes et de la restauration ; pas moins de 32 stands au cœur desquels exposants producteurs et artisans, musiciens, orchestres locaux, animateurs et visiteurs se sont donné rendez-vous, tous les jeudis soirs de l'été.

Moments phares de la saison :

- Inauguration du Marché le 7 juillet 2022 avec le discours d'accueil de Monsieur le Maire et le verre de l'amitié offert par la municipalité et les producteurs.
- Remise des prix du concours de dessin des enfants le 7 juillet également.
- Marché de l'Amitié avec la présence de nos amis belges le 14 juillet 2022.

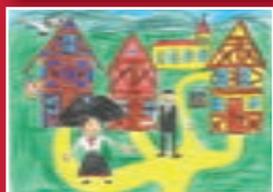
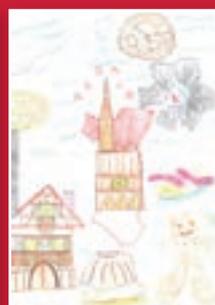
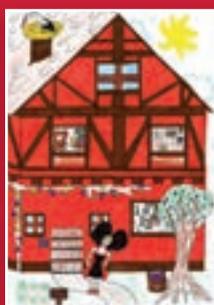
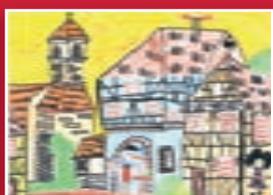
- Tombolas des exposants les 21 juillet et 11 août 2022.
- En prélude au Festival Passeurs de Musique, présence d'Élodie Haas Steiblé et des violonistes de l'Académie le 18 août 2022 pour un concert de musiques variées baroques, manouches et celtiques grandement appréciées du public.

Sans oublier le programme d'animations gratuites, chaque semaine, pour les enfants (jeux en bois, ateliers bricolage, maquillage, tatouos...) et animations pour les plus grands (tombolas, soirées grillades, burgers ou encore présence de l'ACJCA).

Authenticité, simplicité, ambiance joviale et chaleureuse, moments de partages et d'échanges auront été les ingrédients au menu de ces chaudes soirées d'été, les jeudis, à Villé.



CONCOURS DE DESSIN « DESSINER L'ALSACE »



Un grand BRAVO à tous les participants et plus particulièrement à

- **ADRIAN Apolline** de Maisongoutte (5 ans)
- **FLAITZ Salomé** de Thanvillé (8 ans)
- **MATHIEU Maéva** de Neuve-Église (8 ans)
- **RECHE Marie** de Villé (9 ans)
- **BEYER Louis** de Villé (9 ans)
- **ROCHELLE Evy** de Breitenbach (10 ans)

pour leurs chefs-d'oeuvre !

Félicitations à toutes et à tous !

TOUR DE FRANCE FÉMININ

24 AU 31 JUILLET 2022



Le vendredi 29 juillet, lors de la 6^e étape reliant Saint-Dié-des-Vosges à Rosheim, le Tour de France féminin a traversé plusieurs communes de la Vallée de Villé, pour le plus grand plaisir des nombreux spectateurs présents sur le parcours.

Précédant les valeureuses sportives, la caravane publicitaire a également ravi les amateurs et collectionneurs de gadgets.

Employés communaux, élus et bénévoles ont assuré la sécurité sur le ban de Villé.



FÊTE NATIONALE



Petit retour en images sur la soirée du 13 juillet 2022 :

- Reprise des festivités à Villé, dans le cadre d'un fonctionnement habituel avec retraite aux flambeaux, défilé traditionnel et cortège.
- Participation des véhicules de l'unité territoriale des Sapeurs-Pompiers de Villé, des Sapeurs-Pompiers d'Elzach, de la Batterie-Fanfare d'Elzach et ses 50 musiciens, du Maire d'Elzach, du Président de la ComCom, des Associations patriotiques, de la Gendarmerie de Villé, des Véhicules Étoilés, des Joyeux Steigeois, des Alsaciens et Alsaciennes et du Conseil Municipal de Villé.
- Magnifique spectacle pyrotechnique sur la Place des Fêtes, suivi d'un bal populaire à la caserne, selon la volonté des sapeurs-pompiers de Villé.

« Nous avons en commun tout ce que nos ancêtres ont accompli et nous avons dans nos mains ce qu'ils nous ont donné : Liberté, Égalité, Fraternité. Nous sommes tous les garants de ces belles valeurs. »



FESTIVAL « PASSEURS DE MUSIQUE »

PAR L'ENSEMBLE K - ARTISTE INVITÉE PAULINE HAAS

Originaire de Villé, Elodie HAAS née Steiblé (*) est violoniste et la directrice artistique de l'Ensemble K.

Passionnée de musique et d'histoire(s), et par la transmission de celles-ci, il lui tenait à cœur d'initier un projet dans sa vallée natale. Aussi a-t-elle organisé le festival « Passeurs de Musique » qui s'est déroulé dans la vallée de Villé du 19 au 26 août 2022. Parallèlement à ce festival, elle a organisé à la même période une académie musicale au centre « Jeunesse Heureuse » à Lalaye où elle avait elle-même fait des stages de musique dans sa jeunesse.

6 concerts de musique classique dans différentes églises de la vallée (Lalaye, Neuve-Eglise, Saint-Pierre-Bois/Hohwarth), des actions culturelles à la médiathèque de Villé avec une lecture musicale (à partir de 10 ans) et la présentation d'un instrument à 47 cordes composaient le programme de ce festival.

Pour cette première édition, l'Ensemble K avait invité Pauline HAAS, jeune et talentueuse harpiste aux multiples facettes, artiste alsacienne engagée, nominée aux « Victoires de la Musique Classique », qui a fondé le festival « À cœurs battants » et initie des projets dans des univers et langages très variés. Elle a donné deux récitals, l'un exclusivement à la harpe, l'autre

au chant accompagné par sa harpe, et deux concerts de musique de chambre en trio avec ses complices de l'Ensemble K, autour de la musique française et de la poésie. Elle s'est également produite lors du concert de clôture du festival avec de jeunes violonistes de l'académie musicale.

Un accueil musical par les élèves a ouvert une journée dédiée à la Mémoire, avec la visite guidée du « Chemin de la Résistance et de la Liberté » qui domine la vallée le long de l'ancienne frontière. Une visite de la synagogue a été proposée et un concert commenté violon-violoncelle autour des « musiques interdites » a fait résonner les œuvres de compositeurs persécutés par le IIIe Reich.

Ce festival n'en était pas moins « festif », avec au programme également l'animation du marché Terroir & Traditions de Villé. Autour des concerts, la Ferme Humbert a régalié les gourmands et, pour les curieux, la Librairie Les Darons a proposé des ouvrages en écho à la programmation des concerts.

(*) sa maman était directrice de l'école maternelle de Villé et son papa le directeur de la bibliothèque départementale de prêt du Bas-Rhin, avant que celle-ci ne devienne la médiathèque de la vallée de Villé



PASSEURS DE MUSIQUE

SAINT-NICOLAS À VILLÉ

La commune de Villé, avec le concours de différentes associations et des commerçants s'est vu accueillir le Saint Patron des écoliers le vendredi 9 décembre 2022.

L'opération Téléthon, renouvelée pour l'occasion, a permis de récolter des fonds correspondant à un montant total de 670€.

Animations enfants (bricolages, jeux) buvettes, vente de mannele, gaufres par les associations au profit du Téléthon.

Défilé et animation musicale avec l'Harmonie Concordia de Ste-Croix-aux-Mines et Les Joyeux Steigeois. Participation du Twirling de Maisongoutte.

Après le défilé, remise des prix du concours de dessin, en présence de Saint-Nicolas sur la Place du Marché.



CONCOURS DE DESSIN « SAINT NICOLAS 2022 »

Le concours de dessin « Saint-Nicolas 2022 », organisé par la municipalité a encore rencontré un vif succès !

Le jury s'est retrouvé le lundi 5 décembre dernier pour délibérer autour de bien nombreuses œuvres. La qualité, la diversité et l'originalité des chefs-d'œuvre ont suscité un réel échange entre les membres du jury.

Un grand merci à tous les enfants pour leur implication dans ce projet et félicitations aux heureux lauréats !

Dans la catégorie 4/6 ans :

BENOÎT Agathe

DOREZ Noémie

Dans la catégorie 7/8 ans :

DOLLÉ Jeanne

MATTERA Simon

Dans la catégorie 9/12 ans :

ADRIAN Romane

FLAITH Salomé



OPÉRATION « ALSACE PROPRE 2022 » NETTOYAGE DE PRINTEMPS

La Municipalité a souhaité participer à l' « Opération Alsace Propre 2022 », organisée tout au long du mois d'avril par le SMICTOM d'Alsace Centrale et la CEA qui a fourni le matériel (sacs et gants vinyle) aux bénévoles.

Petit retour en images (accueil des participants) de ce 15 avril 2022 qui nous aura permis de rendre notre lieu de vie un peu plus propre et même de tisser du lien social encore plus fort entre jeunes et moins jeunes !



À Villé, le vendredi 15 avril 2022,
de 9h à 12h.



JOURNÉE CITOYENNE

Qu'est-ce que la Journée Citoyenne ?

Le principe de cet évènement est simple : mobiliser les citoyens, associations, entreprises, artisans, agents municipaux et conseil municipal dans un élan de civisme, autour d'un même projet d'amélioration de leur cadre de vie, en leur donnant le sens de l'initiative. Cette journée favorise la communication entre habitants, toutes générations confondues mais aussi avec les élus.

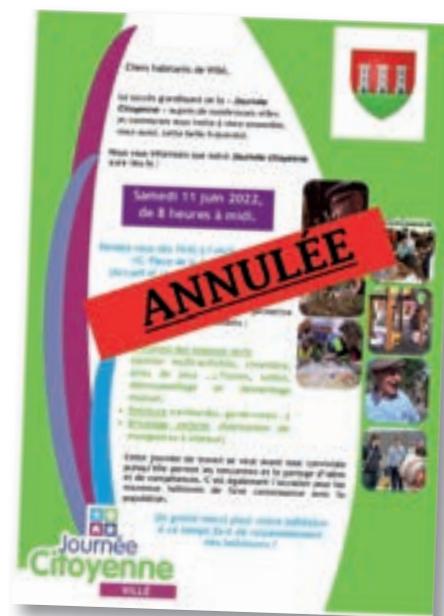
La municipalité de Villé avait programmé sa Journée Citoyenne sous forme d'une demi-journée consacrée à la réalisation de différents chantiers (peinture, entretien des espaces verts ...) visant à réparer, embellir, améliorer quelques lieux symboliques, publics, utiles à tous. Un atelier bricolage enfants avait également été ajouté au programme.

Tous les habitants volontaires, quels que soient leurs âges et leurs compétences, étaient les bienvenus pour y participer.

La bonne humeur et la rencontre sont les maîtres mots de cette journée. Le repas, offert par la commune à tous les participants, contribue, aux yeux des élus, à la convivialité de l'évènement.

Hélas, faute de combattants, la Commune s'est vu dans l'obligation d'annuler la Journée Citoyenne initialement programmée le 11 juin 2022. Le rendez-vous des forces vives a été reporté au printemps 2023.

Les organisateurs remercient les quelques 14 citoyens qui s'étaient engagés et espèrent les retrouver cette année avec le même enthousiasme.



LE TRI DES DÉCHETS CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2023 !

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le tri des déchets dans la poubelle jaune s'est élargi et simplifié : vous pouvez à présent y mettre tous les emballages et papiers. En parallèle, le SMICTOM d'Alsace Centrale a choisi de réduire le nombre de levées du bac gris.

Les pots de yaourts, les dentifrices, les barquettes en plastique... Tous les emballages peuvent aller dans la poubelle de tri (poubelle jaune). Une petite révolution dans les bons gestes de tri. 80% de ces déchets seront recyclés. Mais attention, il faut bien mettre les emballages vides, en vrac, bien séparés dans la poubelle de tri !



PLUS TRIER ET MOINS JETER

Dans la poubelle des ordures ménagères (bac gris), il ne reste donc plus que les poussières ou encore les articles d'hygiène (couches, etc.). D'ailleurs depuis le 1er janvier 2023, le SMICTOM d'Alsace centrale est passé de 36 levées du bac gris à 18 levées par an (et 18 passages en déchèterie). Le camion-poubelle continuera quant à lui de passer toutes les semaines devant votre domicile, mais les levées supplémentaires seront facturées en plus.

Rappelons enfin que le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas.

72 LAURÉATS « MAISONS FLEURIES 2021 »

La cérémonie des récompenses attribuées aux 72 lauréats des « Maisons fleuries 2021 » s'est déroulée le vendredi 6 mai 2022, en salle d'animation de l'école primaire.

La Municipalité a tenu à valoriser les initiatives et à remercier vivement tous les Villois qui contribuent, chaque année, à l'embellissement de notre cadre de vie.

Nos deux amies disparues en cours d'année n'ont pas été oubliées ; leur talent autour de l'art floral a été honoré.

Le fleurissement est devenu une tradition depuis des années ; nous souhaitons le préserver, l'encourager et même le dynamiser.

Alexandra MURER, pour la commission fleurissement



ESPACES SANS TABAC

Depuis 2020, la Commune de Villé est partenaire du Comité du Bas-Rhin de La Ligue contre le cancer (Ligue 67) afin de lutter contre le tabagisme.

Cinq « Espaces sans tabac » ont vu le jour :

- Groupe scolaire (École Primaire René Kuder)
- Collège du Klosterwald
- Aire de jeux du sentier multiactivités (derrière l'EHPAD)
- Aire de jeux du Klosterwald
- Parc urbain (ancien stade de foot)

Ces « espaces sans tabac » visent à éliminer l'exposition au tabagisme passif, en particulier pour les enfants, réduire l'initiation au tabagisme des jeunes et encourager l'arrêt du tabac. Il s'agit également de favoriser l'exemplarité par l'augmentation d'espaces publics sains et par voie de conséquence réduire la pollution par les mégots de cigarettes.

Une **inauguration** de ces espaces est prévue au printemps 2023.



→ DU NOUVEAU

La Commune souhaite poursuivre ces actions de prévention contre le tabagisme aux côtés de La Ligue 67.

En 2021, elle est devenue « Commune pilote » dans la poursuite de la « **dénormalisation du tabagisme** ».

Le but ? Que chacun, chacune mesure l'ampleur que représente le tabac dans son quotidien, et adopte par la suite des comportements voués à préserver son capital santé.

UN AXE MAJEUR : LA MÉDIATION TABAC

Peut-être avez-vous eu l'occasion de rencontrer les « médiateurs tabac » de La Ligue 67 ? Ils sont étudiants, formés pour échanger avec les habitants sur la thématique tabac, et ce jusqu'en 2024.

Des actions notamment auprès des jeunes sont également en cours de programmation.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le tabac est responsable de 75 000 décès chaque année en France (soit 205 par jour), dont 45 000 par cancer.

Un mégot de cigarette pollue à lui seul 500 litres d'eau potable.

En France, le poids de mégots jetés au sol chaque année est de 20 200 tonnes (soit 2 fois le poids de la Tour Eiffel)

Ensemble, mobilisons-nous pour la santé et pensons à l'environnement !

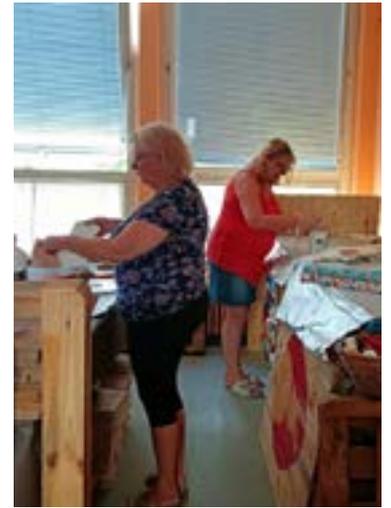
DES CRÉATIONS ORIGINALES

Elles sont au nombre de six et se prénomment Liliane, Françoise, Dominique, Claudine, Béatrice et Mireille.

Six bénévoles aux petites mains d'or, dynamiques, créatives, ambitieuses. Leurs créations, toutes plus originales les unes que les autres, donnent des airs de fête et de magie à notre commune et mettent notre bourg en lumière tout au long de l'année.

Un grand **BRAVO** et un immense **MERCI** à elles pour leur investissement !





→ EXPOSITION **RENÉ KUDER**

DU 12 AU 27 NOVEMBRE 2022



Hommage à René KUDER, à l'occasion du 140^{ème} anniversaire de la naissance de l'artiste-peintre. Exposition de nombreuses reproductions dont plusieurs œuvres inédites.

Francis DREYFUSS, cheville ouvrière de l'exposition, a été magistralement assisté dans cette tâche par Pierre ZIMMERMANN, photographe de l'ensemble des œuvres exposées.

Près de 300 personnes se sont déplacées, dont des élèves en provenance du Lycée des Pontonniers de Strasbourg, du Collège du Klosterwald et de l'Ecole primaire René Kuder de Villé. Les autres visiteurs, dont certains connaissaient déjà l'artiste, étaient principalement issus de la vallée, d'autres originaires du Centre Alsace, de Strasbourg, de Zurich (Suisse), ... Un public conquis par la variété des thèmes et des techniques de l'artiste.

Les permanences ont été assurées par certains élus et des bénévoles, en présence de Francis DREYFUSS, également guide de l'exposition.



René Kuder

→ EXPOSITION **MICHÈLE BALMISSE**

AQUARELLES

La Commune de Villé a eu le plaisir d'accueillir Madame BALMISSE Michèle pour son exposition d'aquarelles, du 9 au 13 juillet 2022, en salle d'exposition de la Mairie.



PAROLE DONNÉE À L'ARTISTE

Je peignais durant l'enfance et l'adolescence mais comme beaucoup j'ai arrêté durant les études et repris il y a une quinzaine d'années.

L'aquarelle me passionne car c'est à chaque fois une aventure. J'ai une idée en tête mais il faut compter avec le désir de liberté de l'eau qui « joue » avec les pigments. C'est la voie de tous les possibles avec ses bonnes surprises... et les autres ! Voir sous mes yeux l'eau créer des mélanges est un grand plaisir.

J'expose à différents endroits, souvent en tant que membre de Regiocreativ' créé par Freddy Kempf.



→ EXPOSITION **STÉPHANE ROSAN**

PEINTURE SUPRÉMATIQUE
OU L'ART DE KAZIMIR MALÉVITCH

Trois jours, du vendredi 02 au dimanche 04 décembre 2022, ont permis au public de partir à la découverte de l'abstraction pure, de l'état suprême de la peinture.

15 œuvres acryliques, huiles et aquarelles ont été choisies par M. Rosan pour cette exposition. Formes abstraites et géométriques, carrés, rectangles, cercles, triangles et croix se touchent, se superposent ou s'ignorent... Des couleurs vives et variées : le jaune, le rouge, le bleu, le brun, le vert et le noir s'animent sur les fonds blancs de ses toiles.



→ FÉLICITATIONS À

La Municipalité a adressé ses chaleureuses félicitations à Mesdames et Messieurs

POUR LEURS 85 ANS

EN 2022

- Jean LAMOTTE, le 11 janvier
- Gérard DUPUIS, le 23 janvier
- Geneviève VONDERSCHER, le 6 mars
- Odette FRANTZ, le 10 mars
- Francis DREYFUSS, le 25 juin
- Daniel MILLOT, le 30 juin
- François BURGER, le 31 juillet
- Gilbert KURTZ, le 29 août

EN 2023

- Hubert WACH, le 17 janvier

POUR LEURS 90 ANS

EN 2022

- Anne-Marie STOEFFLER, le 24 mars
- François MEYER, le 27 mars
- Julio VAZ, le 29 mars
- Cécile NUSBAUMER, le 1^{er} juin
- Odile MEYER, le 23 août
- Alice HIERHOLTZ le 30 septembre
- Armand LEHNER le 26 novembre

POUR SES 95 ANS

EN 2022

- Michelle UNTRAUER, le 3 mai

Chaque récipiendaire s'est vu offrir une belle corbeille garnie, artistiquement décorée par Stéphanie, des Fleurs Jehl, que nous remercions pour ses bons services.

ANNIVERSAIRES DE MARIAGE

La municipalité invite cordialement les personnes qui s'apprêteraient à célébrer de grands anniversaires de mariage à se signaler en mairie.

→ BIENVENUE À

FIN 2021

- Marie QUILLE LE GOFF le 29 octobre
- Tiago DAVID le 7 novembre

EN 2022

- Chloé SCHNEIDER le 25 janvier
- Morane KAMMER le 24 février
- Félix BAUDOUIN le 30 mars
- Hugo MEYER le 17 avril
- Kérim YALCIN le 29 avril
- Lars HOURLIER le 10 mai
- Kaan UYGUN le 18 juin
- Axelle KAPPS le 21 juin
- Andréa ANCHISI le 5 juillet
- Roméo ANCHISI le 5 juillet

EN 2023

- Gabriella MAGER le 3 janvier



→ ILS SE SONT DIT OUI

EN 2022

- Aurore SAULAS et Ali VERGILI le 25 mars
- Léa MILANI et Joël ANDRES le 14 mai
- Derya ÖZAYDIN et Mustapha VERGILI le 25 juin
- Noëlle MICHEL et Alain ZIMMERMANN le 16 juillet
- Mélisandre HUCHELMANN et Thomas DILLESEGER le 23 juillet
- Gwendoline VILLERS et Jordan COUVRET le 13 août
- Sophie PAQUET et Didier CONRAD le 27 août



→ ILS NOUS ONT QUITTÉS

FIN 2021

- Jeanne ULRICH le 8 décembre
- Alice HAAS le 15 décembre
- Jean-Pierre STEBLER le 18 décembre
- Thérèse MORELLE le 21 décembre
- Christiane BETSCH le 23 décembre
- Lucie SCHWAB le 24 décembre
- Jeanne PRINCE le 25 décembre
- Annelie VONDERSCHER le 27 décembre

EN 2022

- Marie-Rose ZINDEL le 6 janvier
- Pierre RICHARD le 8 janvier
- Françoise BREISTROFFER le 22 janvier
- Joseph BIWAND le 28 janvier
- Solange HUMBERT le 31 janvier
- Simone DEVAUR le 3 février
- Roger SPIESSE le 18 février
- Céline LOEWENGUTH le 3 mars
- Marie-Lucie MATT le 5 mars
- Anne-Marie NOËL le 7 mars
- Francine RUMPLER le 11 mars
- Pierrette BADERMANN le 12 mars
- François RUGGERO le 26 mars
- Sophie DILLESEGER le 29 mars
- Roger EHRHART le 1^{er} avril
- Jeanne GREDEY le 4 avril
- Adrien COLLODEL le 10 avril
- Yolande HUEBER le 10 avril
- Germaine GRIESMAR le 19 avril
- Cécile JAEGER le 16 mai
- David STEINER le 25 mai
- Jeanine KERNEL le 7 juillet
- Marie-Rose ULRICH le 16 juillet
- Jean-Pierre BIEHLER le 5 août
- Denis WENDLING le 7 août

- Séverine HERRBACH le 8 août
- Liliane KLEINLOGEL le 2 septembre
- Jean-François CLEMENT le 20 septembre
- André ENGEL le 27 septembre
- Rose WEISSBECK le 2 octobre
- Raymond DIXIMUS le 25 octobre
- Gilbert HUMBERT le 28 octobre
- Monique DANNER le 31 octobre
- Juliette BRUMBT le 1^{er} novembre
- Colette ZING le 20 novembre
- Mathilde EPP le 24 novembre
- Josiane LAMBERT le 3 décembre
- Arnold SCHIEBER le 5 décembre
- David RICHARD le 20 décembre
- Francis ALLMENDINGER le 24 décembre
- Yvette MATHIS le 27 décembre

EN JANVIER 2023

- Roger, Léonie BALLAND, née ANDREONI le 2 janvier
- Joseph HUGELÉ le 2 janvier
- Colette TRIBOULEY le 11 janvier
- Christiane ULRICH le 12 janvier
- Clarisse TRUTTMANN le 20 janvier
- Lucie SCHIRMEYER le 22 janvier



→ DÉPART DES **PRÊTRES**

Appelés par le diocèse à d'autres tâches, **Olivier BECKER** et **Hermann FITIAVANA** ont quitté la Communauté de Paroisses de la Vallée de Villé au mois de septembre 2022.

Depuis, ils exercent leur mission à Mutzig et jusque dans la vallée de la Bruche, où Olivier, toujours secondé par Hermann, a la charge de deux Communautés de Paroisses.

Les messes de départ ont eu lieu respectivement le 4 septembre à Breitenbach pour Olivier BECKER et le 24 septembre à Maisongoutte pour Hermann FITIAVANA.

Nous les remercions chaleureusement pour tout le travail qu'ils ont effectué durant leur présence dans notre vallée ; nous leur souhaitons bonne continuation et plein épanouissement dans leurs nouvelles responsabilités.

→ ARRIVÉE DES **NOUVEAUX PRÊTRES**

Appartenant à la Société des Prêtres de Saint-Jacques (missionnaires en Haïti, au Brésil et en France), **Jean, Chilair BONCŒUR**, curé, et **Amoce LOUIS**, prêtre coopérateur, ont été accueillis dans leur nouvelle Communauté de Paroisses le dimanche 11 septembre 2022 à l'église Notre-Dame de l'Assomption à Villé.

Jean, Chilair BONCŒUR a traversé la France de part en part, venant de Bretagne où il a officié durant vingt ans dans les Côtes d'Armor, successivement à Lannion, Rostrenen, Maignon et Paimpol.

Amoce LOUIS connaît bien l'Alsace puisqu'il a exercé sa mission à Haguenau et à Sélestat, avant de rejoindre la vallée de Villé.

Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue « dans la plus belle des vallées » et leur adressons nos encouragements pour l'adaptation à leur nouvelle affectation.

CARITAS ALSACE

UNE AIDE DE PROXIMITÉ

Dans le Bas-Rhin, Caritas compte sept équipes dans le secteur Bruche-Rhin-Centre Alsace. En 2021, les 234 bénévoles de ce secteur ont aidé 474 familles en situation de pauvreté. Plus que jamais, faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi.

La pauvreté ne sévit pas que dans les grandes villes. Les bénévoles de ce secteur le constatent chaque jour et proposent de nouvelles activités pour faire grandir la fraternité. C'est le cas à la Maison du Partage de Geispolsheim ou encore à l'épicerie solidaire de Molsheim, qui aident de nombreuses familles à se nourrir dignement. Caritas Alsace possède aussi des équipes particulièrement dynamiques à Fegersheim, Rhinau, Rosheim, Benfeld, Erstein, Obernai ou encore Sélestat.

Nos équipes sont bien entendu à la recherche de nouveaux bénévoles pour prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires. En quelques clics, trouver l'équipe la plus proche de chez vous sur notre nouveau site internet www.caritas-alsace.org

Don sécurisé sur notre site ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex. Chaque don donne droit à une réduction d'impôt de 75 % : un don de 100 € ne coûte plus que 25 € après impôt.

Gautier TRABER - Chargé de communication
 CARITAS ALSACE - RÉSEAU SECOURS CATHOLIQUE
 03 88 22 76 40 - 07 77 26 44 86 - gtraber@federationcaritasalsace.org
 5 rue St-Léon 67000 STRASBOURG

LE 1^{ER} FÉVRIER 2023 TREMPLINS A CHANGÉ DE CAPITAINE !

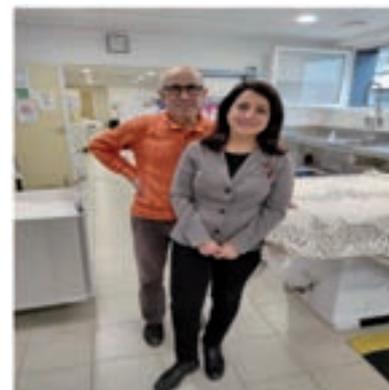
« C'est toute une aventure collective, un travail d'équipe ! »

Ces mots ont notamment servi de fil rouge à Monsieur Antonio MINADÉO qui a œuvré durant dix-sept années, en tant que Directeur, accompagné de son équipe et en collaboration avec le Conseil d'Administration, à construire et pérenniser un projet social, solidaire, responsable et territorial au service de l'Humain et des parcours d'inclusion sociale et professionnelle.

Merci Monsieur MINADÉO pour votre Engagement !

Madame **Yéni KAYA** reprend la barre, avec conviction et enthousiasme, solide d'une expérience de quinze années au sein de Tremplins et sensible à tout ce qui constitue l'Humain.

Merci Madame KAYA de créer les lendemains de Tremplins !



Permanences de Madame Myriam MOCK, conseillère en insertion socio-professionnelle le mardi après-midi, en mairie de Villé, aux dates suivantes :

- 13 et 27 mars
- 03 et 17 avril
- 15 et 22 mai
- 05 et 19 juin
- 03 et 17 juillet

Pour tout renseignement : 03 88 82 84 85 - 06 07 66 23 69 ou contact@tremplins67.com



AFFICHAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VILLÉ

La mairie de Villé informe que tout affichage ou publicité sur le territoire de la commune, et en particulier les annonces de manifestations, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable en mairie, au plus tard un mois avant l'évènement.

Seule une autorisation écrite du maire permet l'affichage à un endroit prévu à cet effet.

Toute autre publicité ou affichage non autorisé s'expose à un enlèvement d'office.

BIENVENUE AUX **NOUVEAUX COMMERÇANTS !**

→ AUTO-ÉCOLE HAAS



→ DE FIL ET D'OSIER



→ LE TEMPS DES CRÉATEURS



NOUVELLES DISTINCTIONS POUR LA PIZZERIA LE CALABRAIS

Les 9 et 10 mai 2022, se déroulait à Palerme en Sicile le championnat du monde de la pizza par équipe ; pas moins de 39 équipes du monde entier concouraient dans cette catégorie.

Déjà plusieurs fois primé, Monsieur **Cosmino LAURITO** a rajouté un nouveau trophée à son brillant palmarès, puisque l'équipe de la Fédération des Pizzaiolos de France, dont il est le président, est montée sur la troisième marche du podium. Pour cette occasion, deux autres adhérents de la fédération s'étaient associés à M. LAURITO : Monsieur Gaetano GAROFALO, patron d'une pizzeria dans la région de Haguenau, et Monsieur Christian MARGHERITI, amateur retraité de la région lyonnaise.

Félicitations à cette savoureuse équipe de pizzaiolos !

Au concours mondial de la meilleure pizza, organisé à Rome les 5 et 6 octobre derniers, la meilleure pizza dans la catégorie Teglia est également française et toujours cuisinée par Cosmino LAURITO !
Bravissimo !



NOUVEAU TROPHÉE DU LABEL QUALITÉ ACCUEIL POUR OPTIVISION

Le magasin OPTIVISION de Villé a une nouvelle fois été primé pour la qualité de son accueil en obtenant le **Trophée Or Label Qualité Accueil 2022** initié par la CCI Alsace Eurométropole. Félicitations à Monsieur **Laurent LAUDESCHER** !



→ LES RENDEZ-VOUS REPAIR CAFÉ DU GIESSEN

Les ateliers de réparation sont ouverts de 10h à 12h et de 13h30 à 16h

Dates (Samedi)	Lieu	Salles
25 mars 2023	TRIEMBACH-au-VAL	Salle des Fêtes
29 avril 2023	ALBÉ	Salle des Fêtes
27 mai 2023	VILLÉ	Préau de l'Ecole primaire
24 juin 2023	SAINT-AURICE	Salle des Fêtes

→ DON DU SANG

Prochaine collecte à Villé (salle d'animation du groupe scolaire) : **lundi 17 avril 2023.**

Chaque année, 1 million de malades sont soignés.

1h de votre temps suffit à sauver 3 vies !

Vous pouvez donner toutes les 8 semaines.

Chaque jour, nous avons besoin de 10 000 dons.

→ INSCRIPTION EN MAIRIE CHANGEMENT DE SITUATION

RAPPEL

A la faveur de diverses opérations (Noël des Aînés, grands anniversaires, distribution de masques), il est apparu que nombre de Villétois ne figuraient pas sur les registres de la commune et ce, **indépendamment de leur inscription sur les listes électorales qui est distincte de l'inscription en mairie.**

Afin de garantir une mise à jour efficace et régulière des registres de la commune, nous invitons toute personne non déclarée, ou ayant emménagé, ou s'apprêtant à quitter la commune, à en **informer les services de la mairie.**

Nous rappelons que cette démarche est gratuite et confidentielle ; elle permet aux services municipaux de contacter chaque résident en cas de nécessité ou lors de manifestations particulières et d'éviter des courriers mal ou non distribués.

Nous comptons sur votre compréhension et vous en remercions par avance.

→ RECENSEMENT MILITAIRE

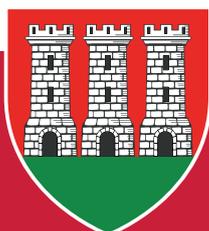
RAPPEL

Vous allez avoir ou venez d'avoir 16 ans, c'est le moment de vous faire recenser !

« Le recensement citoyen » est une démarche obligatoire qui vous permettra d'obtenir

- votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans
- la possibilité de vous inscrire à des concours, examens (par exemple au baccalauréat)
- la possibilité de vous inscrire au permis de conduire.

Vous pouvez effectuer cette démarche auprès de votre mairie ou en ligne sur le site « Mon Service Public » www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870. Il vous faudra être en possession de votre carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité ainsi que du livret de famille de vos parents. Vous-même, un de vos parents ou un tuteur légal peut effectuer cette démarche dès le mois de votre 16^e anniversaire et ceci jusqu'à votre 25^e anniversaire. Une fois recensé, vous serez convoqué par les autorités militaires pour la journée de défense et de citoyenneté. **L'attestation de recensement sera à conserver précieusement.**



MAIRIE DE VILLÉ
21 PLACE DU MARCHÉ
67220 VILLÉ
03 88 57 11 57
mairie@ville67.fr

ACCUEIL DU PUBLIC
LUNDI 13H30 - 17H00
MARDI 13H30 - 17H00
MERCREDI 8H00 - 12H00 / 13H30 - 17H00
JEUDI FERMÉ
VENDREDI 8H00 - 12H00 / 13H30 - 17H00

Le Maire n'assure pas de permanence mais vous donne la possibilité de le rencontrer sur rendez-vous : 03 88 57 11 57 ou mairie@ville67.fr